



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE EN GUINEE PHASE
2 (PDACG2)

Financement Banque Mondiale : Crédit N° 6771– GN / Don N° D713 – GN

TERMES DE REFERENCE

Recrutement du Responsable des aménagements et des infrastructures (RAI) pour le Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée Phase 2 (PDACG2)



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT DU RESPONSABLE DES AMENAGEMENTS ET DES INFRASTRUCTURES (RAI) DU Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée Phase 2 (PDACG2)

NUMERO DE L'ACTIVITE GN-PDACG 2 -AGRICULTURE-560239-CS-INDV

AMI N°001-MA/PDACG2/2026

Date de fin : 11 septembre 2026

1. Contexte et justification

Le Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée Phase 2 (PDACG2) s'inscrit dans l'exécution de la Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) arrimé au Plan de Développement Economique et Social responsable de la Guinée dénommé "Programme SIMANDOU 2040" en son Pilier 1 : Agriculture – Industries alimentaires & Commerce, en vue de faire de l'agriculture le moteur de croissance socio-économique inclusive et durable de la Guinée. Le projet s'inscrit dans la logique d'intervention de l'Initiative AgriConnect Guinée et vise également à contribuer à l'accélération de la mise en œuvre du Plan National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN-2018-2025) soutenu par l'Union Africaine (UA) et la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

L'approche du projet est fondée sur la transformation du secteur agroalimentaire en un secteur agricole commercial compétitif susceptible d'attirer des investissements privés en Guinée en vue de développer des chaînes de valeur agricole en vue d'approvisionner les marchés à croissance rapide et créer des emplois et des opportunités économiques. Les principes d'intervention du projet sont essentiellement de : (i) tirer parti des infrastructures de transport existantes le long des corridors Kankan – Mamou - Kindia et Kindia-Conakry, (ii) concentrer le soutien initial dans les agropoles retenus pour le Programme Simandou 2040 et (iii) répondre, grâce à une flexibilité, aux opportunités d'affaires pouvant contribuer à l'atteinte de l'objectif de développement du projet.



Les interventions du programme axées sur trois chaînes de valeur (riz, fonio et volaille) centrées autour des pôles de croissance du programme Simandou 2040 : Kankan, Mamou et Kindia. Ces sites ont été sélectionnés pour leur capacité à favoriser la transformation des chaînes de valeur ciblées. Dans la région de Boké, les activités essentielles de la phase1 seront consolidées.

Le PDACG2 sera financé par l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour un montant de cent (100) millions de dollars US et pour une durée d'exécution de cinq (5) ans.

Le projet comporte les cinq (5) principales composantes résumées ci-après :

Composante 1 : Investissements structurants pour l'agriculture commerciale - Cette composante renforce les fondements du marché, les infrastructures physiques et numériques, ainsi que les connaissances nécessaires au développement d'une agriculture commercialement viable et adaptée au climat. Il s'agit de i) établir des modèles d'agrégation axés sur le marché qui relient les petits exploitants aux marchés commerciaux en déployant des solutions AgTech pour cartographier les acteurs de la chaîne de valeur, les parcelles de production et les points de blocage ; ii) développer des infrastructures écoénergétiques et résilientes au climat en développant la production de riz et de maïs irrigués, en réhabilitant et en construisant des systèmes d'irrigation, en renforçant les systèmes de stockage, d'agro-logistique et de chaîne du froid, et en établissant des plateformes publiques numériques interopérables telles que des registres agricoles unifiés, des systèmes d'information sur les marchés et des services de données sur les sols, alignés sur des investissements complémentaires dans les routes rurales, l'électricité et les transports afin de positionner les agropoles comme des pôles compétitifs et intégrés ; iii) améliorer la productivité, la résilience et la qualité des produits par la consolidation du continuum recherche-vulgarisation-innovation grâce à la modernisation des stations de recherche agricole et des centres de formation à la vulgarisation, notamment par l'acquisition de laboratoires modernes, d'équipements et d'outils numériques.

Composante 2 : Développement des services financiers et réduction des risques liés aux investissements privés – A travers cette composante, il est



prévu de déployer un ensemble d'instruments complémentaires de financement du GBM, notamment les subventions de contrepartie du les guichets de garantie partielle de portefeuille déjà expérimentés par le GBM dans le cadre de la Phase 1 du PDACG et autres interventions de la SFI. Deux institutions publiques seront accompagnées à cet effet : le Fonds de Garantie Partielle aux Entreprises (FGPE) et le Fonds de Développement Agricole (FODA).

Composante n°3 : Établissement d'un environnement favorable à l'agriculture commerciale - Cette composante vise à améliorer les politiques, les systèmes réglementaires et les capacités institutionnelles afin d'attirer les investissements privés. Il est prévu de : i) soutenir les réformes clés (telles que l'adoption d'une politique nationale des semences, la mise en place d'un registre foncier numérique pour renforcer la sécurité foncière, l'élaboration d'une stratégie de commercialisation du fonio et d'une loi sur les organisations agricoles interprofessionnelles, ainsi que la création d'un Bureau national de développement du riz ...) ; ii) soutenir les systèmes sanitaires et phytosanitaires (SPS) à travers l'actualisation de la réglementation, la mise en place des systèmes de surveillance et d'alerte précoce pour les ravageurs et les maladies, la modernisation des laboratoires et la promotion des normes de qualité, la traçabilité et la marque « Origine Guinée » ; iii) renforcer les capacités opérationnelles des institutions publiques et des organisations de la chaîne de valeur grâce à des formations, de l'assistance technique et des investissements dans les domaines de l'agriculture numérique, de la certification, de la coordination et de l'engagement du secteur privé de manière – afin de garantir des services de qualité et une meilleure gouvernance du secteur.

Composante 4 : Gestion et coordination du projet - Cette composante financera : a) les coûts de fonctionnement de l'Unité de coordination du projet (UCP) et la coordination multisectorielle aux niveaux central et décentralisé, y compris les fonctions techniques, fiduciaires (approvisionnement et gestion financière) et environnementales et sociales ; b) le renforcement des capacités institutionnelles et techniques pour appuyer la mise en œuvre efficace du projet ; c) le suivi et l'évaluation (S&E) et les systèmes d'information de gestion ; d) le développement et la maintenance du site Web du projet ; e) les évaluations initiales, à mi-parcours et finales, y



compris les évaluations d'impact ; f) communications et mobilisation des parties prenantes; (g) mécanismes de règlement des griefs, éthique et activités d'échange de connaissances; (h) diffusion des résultats du projet; et (i) coûts de réinstallation pour indemniser les personnes touchées par les activités du projet, principalement le développement de zones de gestion hydro-agricoles.

Composante n°5 : Intervention d'urgence - Cette composante constitue un fonds d'urgence qui peut être débloqué en cas de catastrophes naturelles donnant lieu à une situation d'état d'urgence officiel, ou à une demande du Gouvernement. La composante financera les dépenses d'intervention rapide afin de répondre aux besoins d'urgence.

La mise en œuvre du Projet sera effectuée sous la responsabilité et la coordination du ministère de l'Agriculture (MA) qui s'appuiera sur une unité autonome de coordination de projet (UCP) implantée au sein de l'Unité de suivi de la mise en œuvre du Pilier I du Programme national Simandou 2040. L'UCP sera responsable de la coordination générale du projet, de la gestion fiduciaire, de la supervision technique et de l'assurance qualité, des garanties environnementales et sociales, de l'inclusion des femmes, de la gestion des sous-projets et des protocoles d'accord (PA), du suivi et de l'évaluation, ainsi que de l'exécution du plan de travail et du budget annuels approuvés. L'UCP sera dirigée par un coordonnateur de projet à temps plein, sélectionné au sein de la fonction publique et rémunéré par des indemnités financées par le projet.

Le présent document représente les termes de référence pour le recrutement du Responsable des aménagements et des infrastructures de l'UCP du projet. Il précise les missions, les tâches, les qualifications et les modalités de sélection

2. Descriptif du poste

Sous l'autorité du Coordonnateur, le **(la) Responsable des aménagements et des infrastructures** est chargé (e) des tâches suivantes :

- Coordonner et harmoniser toutes les activités du projet liées au développement des aménagements hydroagricoles et des infrastructures (ingénierie civile/rurale et sociale) ;



- Contribuer à l'élaboration des plans de travail et budget annuels (PTBA) pour les activités liées aux aménagements hydroagricoles et autres infrastructures ;
- Elaborer des termes de référence relatifs aux interventions des prestataires de services et autres partenaires ;
- Participer au processus de validation des DAO ;
- Participer aux processus de sélection des prestataires des services ;
- Assister l'Unité de Coordination du projet et participer à l'élaboration, le suivi (technico-administratif et financier) et l'évaluation des contrats avec les prestataires et des conventions/protocoles avec les autres partenaires du projet ;
- Examiner et approuver des rapports (études, exécution des travaux, missions, etc.) et tous autres livrables fournis par les prestataires et partenaires ;
- Valider les attachements et décomptes ;
- Participer aux processus de réception des réalisations et travaux ;
- Participer aux missions de supervisions des activités mises en œuvre par le projet ;
- Assurer et coordonner la mise en place des dispositifs de gestion durable des investissements autour des bénéficiaires ;
- Rédiger les sections des rapports périodiques (mensuels, trimestriels, et annuels) du projet relatives aux volets aménagements hydroagricoles et infrastructures ;
- Réceptionner, évaluer et valider les rapports de progrès d'activités des partenaires ;
- Participer à la préparation et à l'organisation des ateliers de suivi-évaluation participatif et apporter son entière collaboration aux missions de suivi-évaluation et de supervision du projet ;



- Travailler en étroite collaboration avec les autres membres de l'Unité de coordination du projet et les parties prenantes dans la mise en œuvre des activités ;
- Servir d'interface auprès des partenaires du projet pour la mise en œuvre (initiation, exécution et évaluation) des activités relevant de leurs mandats ;
- Dresser périodiquement les situations des différents marchés/dossiers relatifs aux infrastructures afin d'aider aux prises de décisions de la coordination de l'UGP ;
- Assurer la gestion de documents administratifs et bancaires spécifiques aux marchés d'infrastructures (en particuliers les cautions de soumission, de bonne exécution et de garantie);
- S'assurer que les indicateurs du cadre logique sont bien suivi en ce qui concerne les activités dont il est responsabilisé ;
- Veiller à la prise en compte de la dimension inclusion sociale dans tout le processus de mise en œuvre des activités liés aux aménagements hydroagricoles et infrastructures ;

a) En ce qui concerne l'ingénierie civile et rurale :

- Assurer l'identification, la sélection et la priorisation des sites destinés à l'aménagement hydroagricole et des infrastructures à construire/réhabiliter selon les études de faisabilité et les besoins identifiés;
- Piloter la préparation des dossiers techniques (DAO, études techniques, EIES, etc.) ;
- Veiller à la conformité des cahiers des charges et à l'intégration des aspects environnementaux et sociaux ;
- Dresser périodiquement les situations des différents contrats relatifs aux infrastructures afin d'aider aux prises de décisions de l'UGP;
- Assurer le cadrage des prestataires dans le démarrage des tâches : études techniques, socioéconomiques et environnementales (Avant-projet sommaire, APS ; Avant-projet détaillé, APD ; Etude d'impact



environnemental et social, EIES ; Dossier d'appel d'offre, DAO), exécution des travaux, contrôle de l'exécution des travaux, supervision des travaux par les services techniques, mise en œuvre des volets connexes, etc.) ;

- Analyser et signer les attachements des travaux/prestations de contrôle faits contradictoirement avec les entreprises et cabinets ;
- Analyser et amender les résultats des études APS, APD et DAO conduites par les prestataires ;
- Participer aux missions terrains de vérification des résultats des études avant approbation ;
- Coordonner et préparer la conduite (si possible participer) des missions de remises officielles de sites aux entreprises pour le démarrage des travaux ;
- Coordonner l'analyse et l'amendement des dossiers d'exécution (DE) et Initier les réponses aux prestataires sur les avis techniques y relatifs avant l'approbation par la coordination du projet ;
- Garantir la mise en œuvre des missions de supervision des travaux conjointement avec les services techniques concernés ;
- Vérifier et viser les décomptes, certifier les factures de demande de paiement dans le cadre des études, travaux, contrôle de travaux et les prestations des services techniques ;
- Veiller sur la qualité des outils préparés par son unité (PV de remise de sites, des réunions de supervision, de réception technique, provisoire et définitive des travaux/réalisations) ;

b) En ce qui concerne l'ingénierie sociale :

- Veiller au respect des processus d'analyse de la structure sociale, des organisations paysannes, ses rapports de genre et les dynamiques communautaires ;
- Veiller au processus d'identification des acteurs clés et de leurs besoins ;
- Organiser des campagnes d'information sur les objectifs et bénéfices du projet ;



- Favoriser l'adhésion et la participation active des populations locales ;
- Valider les modules destinés à la formation (gouvernance locale, gestion financière et entretien des investissements) des groupements de bénéficiaires/utilisateurs ;
- Contribuer l'organisation et à l'évaluation des sessions de formation des groupements d'usagers de l'eau (GUE) et les organisations paysannes à la gestion des infrastructures ;
- Organiser les sessions d'échange d'expériences entre groupements ;
- Appuyer la création/renforcement et la légalisation des comités de gestion des investissements ;
- Définir les règles de fonctionnement, de répartition des tâches et de résolution des conflits.
- Veiller à la mise en place des mécanismes de suivi social pour mesurer l'impact sur les communautés et assurer le suivi de leur fonctionnement ;
- Assurer la remontée des préoccupations des bénéficiaires et ajuster les activités ;
- Veiller à la prévention et la résolution des différends liés à l'accès aux investissements ;
- Promouvoir des pratiques inclusives et équitables ;
- Veiller à l'inclusion des femmes et des jeunes dans les instances de décision ;
- Prendre en compte les enjeux environnementaux et de durabilité sociale.
- Veiller au respect des aspects et critères socioéconomiques dans le dimensionnement et la mise en œuvre des investissements ;

3. Obligations du Responsable des aménagements et des infrastructures (RAI)

Sous la Supervision directe du Coordonnateur du projet, le/la Responsable des aménagements et des infrastructures (RAI) sera un(e) expert(e) en ingénierie civile/rural et assurera la coordination des activités d'ingénierie civile et



d'ingénierie sociale y afférent, pour la mise en œuvre des aménagements hydroagricoles et des infrastructures du projet suivant l'approche décrite par le document de projet.

À cet effet, il(elle) assurera: (i) la planification technique et opérationnelle des activités; (ii) la préparation et le suivi des dossiers (ingénierie civile et ingénierie sociale); (iii) la supervision technique et fiduciaires de toutes les activités menées au compte des volets relevant de son mandat. Cela devra être fait dans le respect des standards de qualité, des coûts et des délais.

En effet, Il(elle), sera chargé(e) de la coordination et du suivi technique global des activités liées aux travaux et à la gestion des aménagements hydroagricoles et des infrastructures principales et connexes avec une vision axée sur la transformation du secteur agroalimentaire en un secteur agricole commercial compétitif, dans le respect des enjeux climato-environnementaux et du contexte socio-culturel.

4. Qualifications et expériences requises

Le(la) candidat(e) doit:

- Être titulaire d'un diplôme d'ingénieur (niveau BAC +5/ (ou Master) en génie civil, génie rural, travaux publics ou équivalent ;
- Disposer d'une expérience professionnelle globale d'au moins 10 ans dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement; (avoir une expérience de la mise en œuvre des projets et programmes avec des bailleurs de Fonds internationaux sera un atout);
- Avoir au moins 5 ans d'expérience professionnelle pertinente dans la conception et/ou la mise en œuvre et suivi des projets d'aménagement hydroagricoles et d'infrastructures (routes/pistes rurales, marchés, ports fluviaux, adduction d'eau, ou équivalent) financées par des bailleurs de Fonds internationaux comme responsable du volet aménagement hydroagricole et infrastructures ;
- Avoir d'excellentes compétences organisationnelles, de respect des délais, d'exécution de plusieurs tâches simultanément ;



- Être capable de travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire et sous pression ;
- Être capable d'utiliser et interpréter les résultats issus des logiciels de génie civil et d'architecture ;
- Comprendre et savoir interpréter les résultats des logiciels et applications de génie civil, le pack office (Word, Excel, Power-Point, etc...) et autres outils d'élaboration des plans des infrastructures ;
- Être disposé à effectuer des visites sur le terrain dans le cadre des missions de supervision
- Être disposé à travailler en milieu rural ;
- Ne pas avoir été défaillant dans le cadre de l'exécution des précédents contrats au niveau des projets financés par les partenaires de développement (fournir les références professionnelles antérieures).

NB : Les candidatures des femmes sont vivement encouragées.

5. Lieu et durée de la mission

Le contrat aura une durée initiale d'un (1) an renouvelable pendant une période maximale égale à la durée du projet et sous-réserve de l'évaluation annuelle satisfaisante des performances. Il est assorti d'une période d'essai de six (6) mois.

Le poste est basé à Conakry et au sein du Ministère de l'Agriculture avec des déplacements fréquents dans les zones d'intervention du projet en Guinée.

6. Procédure et méthode de sélection

Un candidat sera sélectionné suivant la méthode de sélection des Consultants individuels en accord avec les procédures définies aux paragraphes 7.32 à 7.38 du Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement d'un Projet d'Investissement (FPI), édition septembre 2023.



7. Dépôt des dossiers

Au siège de l'Unité de Coordination du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (PHASAO) Guinée à Dixinn, immeuble Kalinko, 1^e étage, Cité ministérielle, Commune de Dixinn, au bureau du spécialiste en Passation de marchés. Les dossiers de candidature devront comprendre :

- Un Curriculum Vitae actualisé et concis ;
- Une lettre de motivation de la candidature (maximum 1 page) démontrant la compréhension du poste et justifiant l'expérience pertinente ou compétences pour l'assumer ;
- Des copies légalisées et certifiées conformes du ou des diplôme(s) requis, des certificats et attestations de formation ;
- Des copies des attestations ou certificat de travail ou documents similaires
- Des références d'au moins deux (2) personnes physiques ou morales avec adresse électronique et numéros de téléphone de contacts.

La date et heure limite de réception des dossiers est le vendredi 11 septembre 2026 à 10h00.

Pour le dépôt de candidature en ligne et demande d'éclaircissement :

- pdacg2026@gmail.com
- Tel. +224 621 56 68 85

N.B :

- Tout dépôt de dossier physique de candidature devra impérativement être enregistré sur la fiche de réception des dossiers disponibles au bureau du SPM/PHASAO au siège du projet.**
- Tout dossier incomplet ou ne respectant pas les exigeants citées ci-dessus sera rejeté.**



Seuls des candidats présélectionnés seront contactés pour la phase des entrevues. Pour les soumissions en ligne, prière d'indiquer en objet, le poste pour lequel vous manifestez votre intérêt.

